DÉCRET

grands consommateurs, pour les bâtiments de la cité hospitalière (du Bugnon), du site de Cery et du Campus

810.00.150622.01

les travaux permettant la mise en œuvre des dispositions légales fédérales et cantonales sur l'énergie relatives aux grands consommateurs, pour les bâtiments de la cité hospitalière (du Bugnon), du site de Cery et du Campus Nord (Epalinges),

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

premier

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

décrète

du 15 juin 2022

¹ Un crédit-cadre de CHF 25'745'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer

exploités par le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne.

accordant au Conseil un crédit-cadre de CHF

25'745'000.- destiné à la mise en œuvre des dispositions légales fédérales et cantonales sur l'énergie relatives aux

Nord (Epalinges), exploités par le Centre hospitalier

universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne

Art. 2

Art. 1

¹Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et sera amorti en 10 ans.

Art. 3

texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 15 juin 2022.

La présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Cretegny

I. Santucci

Date de publication : 28 juin 2022 Délai référendaire : 6 septembre 2022